Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais
Québec

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE POUR LE BASSIN DE L'ÉCOLE 037

THÉMATIQUES	QUESTIONS	RÉPONSES
Transfert élèves	Comment puis-je savoir si mon enfant doit se rapporter à l'école 037 ?	Vous trouverez la liste des rues de chacun des bassins concernés dans l'annexe 2 du document de consultation disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/23-09-20_Ecole-037_Projet-consultations-v4.pdf. Il est possible pour tous les parents de consulter les bassins des écoles du CSSPO sur notre site web à l'adresse suivante : https://cartes.csspo.gouv.qc.ca/.
Clause "Grand-Père"	Est-ce que les élèves qui seront en 6e année auront la possibilité de rester dans leur école ?	Au moment d'écrire ces lignes, le CSSPO n'a pas pris de décision à ce sujet. Il est possible que les élèves de 6e année puissent rester dans leur école actuelle, mais pour le moment, nous ne pouvons pas garantir que ce sera bel et bien le cas.
Prévision de la clientèle	Pourquoi les bassins sont-ils conçus sur une période de 5 ans et non de 7 ans, comme leur passage à l'école primaire ?	Nos décisions sont basées sur les données accessibles. Celles-ci proviennent du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et sont établies sur une période de cinq ans. Nous les croisons aussi avec celles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMP).
Limites bassins	Il y a beaucoup de circulation automobile dans le secteur autour de l'école 037. Est-ce que le CSSPO ou la Ville de Gatineau ont prévu des développements pour assurer la sécurité des élèves (environ 25%) qui seront des marcheurs ?	Nous comprenons vos inquiétudes. Sachez toutefois que des évaluations seront faites pour que des options de transports collectifs soient développées dans le quartier.

Limites bassins	Est-ce que mon enfant peut marcher pour se rendre à l'école même s'il n'est pas considéré comme un élève marcheur ?	La situation de chaque élève est évaluée en fonction de plusieurs facteurs établis dans les politiques du CSSPO. Il est toutefois possible que certains élèves qui marchent pour se rendre à l'école ne soient pas considérés comme des marcheurs aux sens établi par les politiques en vigueur.
Limites bassins	Nous sommes dans une situation particulière par rapport au lieu où l'école 037 est située. Mon enfant est considéré comme un marcheur, mais je ne crois pas que ça devrait être le cas. Est-ce possible de faire évaluer la situation de mon enfant pour avoir accès au transport scolaire ?	Nous demandons aux parents de communiquer directement avec le Service de l'organisation scolaire et du transport du CSSPO pour que la situation de leur enfant soit évaluée. Adresse courriel : service.sost@csspo.gouv.qc.ca
Transfert élèves	Mon enfant est stressé ou fait de l'anxiété face au changement d'école. Est-ce possible pour lui de demeurer à son école actuelle ?	Nous sommes pleinement conscients que le changement d'école peut être une source de stress et d'anxiété chez les enfants touchés. Soyez assuré que nous ferons tout en notre possible pour que les enfants soient accompagnés par le personnel de l'école pour les rassurer et rendre cette transition la plus douce possible. Toutefois, il faut aussi comprendre que la construction de cette nouvelle école et la modification des bassins auront un impact sur des centaines d'enfants. Dans ces circonstances, il est impossible pour nous d'accommoder tous les élèves qui aimeraient demeurer dans leur ancienne école. Ce type d'accommodation est donc réservé aux situations exceptionnelles.
Transfert élèves	Est-ce possible de demander que mon enfant fréquente une autre école que celle prévue au bassin ?	Les parents peuvent faire une demande au moment de la réinscription. Celle-ci sera traitée par le personnel en vertu de la Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) du CSSPO, disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/20-11-20-Politique_criteres_repartition-VF.pdf. Prenez note toutefois que le transport d'un enfant qui va dans une autre école que celle de son bassin doit être assumé par ses parents.

Retard construction	Est-ce possible que l'école 037 n'ouvre pas ses portes comme prévu pour l'année scolaire 2024-2025 ?	Selon les rapports les plus récents sur l'avancement des travaux de construction, les probabilités que l'école 037 ne soit pas prête pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont très minces. Notre objectif demeure que les élèves puissent fréquenter cette école dès août 2024 comme c'est prévu depuis le lancement des travaux. Toutefois, advenant qu'un retard dans l'ouverture de l'école survienne, sachez que nous nous engageons à vous en informer le plus rapidement possible.
Mesure migratoire	Est-ce qu'un transfert graduel des élèves a été envisagé pour éviter d'amener des élèves à changer d'école durant leurs années au primaire ?	Il peut sembler logique d'ouvrir une école et de faire entrer uniquement des élèves de la maternelle lors de l'an 1 de l'école. Ensuite, à l'an 2, on aurait la maternelle et la 1ere année. À l'an 3, la maternelle, la 1ere et la 2e année et ainsi de suite. Malheureusement, ce n'est pas possible. Nous ne pouvons pas faire cela puisque ça impliquerait d'avoir une école neuve, prête à recevoir des élèves, qui serait en grande partie vide alors qu'aux alentours d'autres écoles sont en surcharge. Notre volonté est donc de tenter de maximiser les écoles que nous avons.
Services offerts/admissions	Mon enfant présente des défis particuliers; est-ce que la nouvelle école aura tous les services pour bien l'accompagner dans son cheminement scolaire ?	À son ouverture, l'école 037 sera pleinement fonctionnelle et offrira tous les services que l'on retrouve habituellement dans les écoles du CSSPO. Nous pouvons vous assurer que nous aurons tout le personnel nécessaire pour offrir les services auxquels votre enfant a accès.
Classe d'accueil/ Manque de personnel enseignant	Avec l'ouverture d'une nouvelle école toute neuve et attrayante pour les enseignants.es, est-ce possible que les écoles plus anciennes du CSSPO soit désertées par le personnel ?	Nous comprenons parfaitement qu'un environnement de travail tout nouveau et tout beau peut être attrayant pour notre personnel en place dans les autres écoles. Sachez toutefois que les règles de transfert du personnel d'une école vers une autre sont régies par la convention collective. Soyez assuré que toutes nos équipes-écoles sont constituées de manière à respecter les normes établies.

Construction	À l'ouverture de l'école, est-ce que la cour extérieure sera déjà aménagée ?	Quand l'école 037 ouvrira ses portes, c'est parce qu'elle sera prête à recevoir les élèves. Cela comprend toutes les infrastructures intérieures et extérieures, dont la cour extérieure, auxquelles on peut s'attendre d'une école primaire.
Transport actif	Actuellement, le transport actif par vélo est difficilement possible dans le secteur autour de l'école 037, dont le long du chemin Vanier; est-ce que le CSSPO et la Ville de Gatineau comptent faire quelque chose pour remédier à la situation ?	En effet, c'est une situation qui nous interpelle tout autant que vous. La Ville de Gatineau a déjà été sensibilisée et des pistes cyclables seront ajoutées dans les environs de l'école 037 pour permettre un transport actif sécuritaire des élèves.
Bassin	La séance d'information publique présentait le projet initial de bassin. Est-ce qu'il est possible que ce projet subisse des changements?	Il est possible que le projet initial évolue. Il faut toutefois comprendre que les ajouts d'élèves dans le bassin implique nécessairement un retrait d'élèves afin que le tout puisse balancer.
Sport, Programme	Est-ce que les activités sportives seront les mêmes à l'école 037 qu'à l'École des Cavaliers?	L'école définira son offre d'activités sportives en fonction des ressources disponibles. Les activités peuvent différer d'une école à l'autre.
Transfert élèves	Mon enfant à un.e ami.e qui habite à quelques centaines de mèetres de chez nous. Est-ce possible qu'ils ne fréquentent plus la même école en raison du redécoupage des bassins ?	En effet, c'est possible. Le redécoupage des bassins a été effectué pour être le plus efficient et logique possible. Malheureusement, il est possible que deux élèves qui habitent pourtant très proche l'un de l'autre se retrouvent à deux écoles différentes.
Limites bassins	Actuellement, il n'y a qu'une seule rue qui donne accès à l'école 037. Est-ce que cela peut causer un risque pour la sécurité des enfants ? Est-ce que d'autres chemins d'accès seront construits éventuellement ?	Nous ne croyons pas que le fait que l'école 037 soit accessible que par un seul chemin soit un facteur de risque pour la sécurité des enfants et du personnel. Toutefois, sachez que d'autres chemins pourraient être construits dans le secteur par la Ville de Gatineau pour permettre de désenclaver l'école.
Limites bassins	Est-ce que des pressions sont faites auprès de la Ville de Gatineau pour accélérer le développement des rues connectrices (Fraser et autres) afin d'offrir d'autres options que la rue du Golf?	À la connaissance du CSSPO, non. Cela relève du promoteur.